



LA NATURE A BESOIN DE VOUS

Bulletin d'information de IASEF - Numéro 20 - décembre 2013
Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Forêt

Les usagers de la N184 ont sans doute aperçu, au niveau de la sortie « Mériel », une espèce de tas de gravats qui prend de l'ampleur. Ce « tas » est certes en bord de voie rapide, mais aussi à l'extrémité du site classé de la vallée de Chauvry et à quelques centaines de mètres de la réserve régionale de Stors, qui est une des zones écologiquement les plus riches d'Île de France. Il se situe à quelques centaines de mètres de la forêt de l'Isle Adam et guère davantage de la forêt de Montmorency.

Si on approche du « tas », on constate qu'il se trouve sur un « délaissé » de voie rapide, c'est à dire sur une zone sans réelle affectation, antérieurement utilisée pour l'entreposage de matériaux. On sait maintenant que ces délaissés servent de refuge à la flore et la faune des espaces ouverts, landes, pelouses sèches et prairies, qui ont vu leurs habitats disparaître au cours des dernières décennies.

Et si on s'approche du « tas », on ne peut être qu'impressionné : pratiquement 30 mètres de hauteur, plusieurs milliers de m² d'emprise au sol, le tout apporté exclusivement en camion. Et il en fallu des camions ! Là, l'unité de compte doit être, au minimum, le millier. Des milliers de camions. Plus fort encore, le tas a fini par être plus grand que le délaissé, alors, « on a poussé les murs ». En fait de mur, c'est la forêt qu'on a poussée. On a peut-être un peu tronçonné, un peu arraché, et puis

à quoi bon : on a enseveli. Les arbres restent entiers, mais maintenant on peut toucher la cime de la main, il suffit de monter sur le tas...

Et si on se dit qu'il y a des propriétaires qui exagèrent, on se trompe complètement, parce que le propriétaire, c'est vous et moi, c'est la collectivité, c'est l'Etat. Et celle, qui monte le tas, c'est une entreprise locale : l'entreprise « Picconi », du nom de celui qui semble être son dirigeant ou son fondateur.

Mais alors que fait l'Etat ? Ce qu'il peut... La DRIEE et la DRIEA ont dressé des procès-verbaux en 2012 pour infraction au code de l'environnement et occupation sans titre de terrains, le Maire de Villiers-Adam a pris un arrêté de mise en demeure de cessation de travaux en date du 11 février 2013 et il semblerait que le Procureur de la République ait été saisi. Soit ! Il n'empêche que le temps passe et le tas continue de monter...

IASEF vient de saisir le Préfet du Val d'Oise en demandant à « connaître les dispositions que l'Etat compte prendre pour interrompre cette pollution, l'évaluer et en évaluer les conséquences, et savoir dans quelle mesure la remise en état du site est envisageable ».

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la réponse du représentant de l'Etat dans le département. En tout état de cause, nous ne resterons pas sans réaction devant cette situation.

Pascal Thoyer

Sommaire

Le lierre.....	2/3
Lac de Beaumont	4/5
La forêt d'Ecouen.....	6
Les biocorridors.....	7
La rivière Karstique....	8/9
Une journée Blaireau ..	10
Les chiroptères.....	11
A vos agendas	12

vous pouvez nous contacter :

contact@iasef.fr

site

www.iasef.fr

LE LIERRE



Vous voulez faire un geste pour la nature ?
Conservez un peu de lierre chez vous, il n'abimera pas vos arbres, et il apportera gîte et nourriture à de nombreuses espèces ...

Le lierre est une plante qui date du Crétacé⁽¹⁾, c'est-à-dire d'une période sensiblement plus chaude qu'aujourd'hui. Cette origine explique plusieurs caractéristiques singulières : d'abord, il est toujours vert : ses feuilles sont persistantes, elles tombent irrégulièrement au bout de 2 ou 3 ans, sans que son tronc soit jamais mis à découvert. Ensuite, son cycle végétatif est en décalage par rapport aux ligneux des zones tempérées : une première pousse intervient au printemps, avec l'apparition de bourgeons et de rameaux, qui eux, vont produire une seconde pousse en été et en automne. C'est cette seconde pousse automnale qui portera les fleurs, qui deviendront des baies.

Une mauvaise réputation injustifiée

On entend encore dire beaucoup de mal du lierre. Ce serait un parasite, qui entraverait la croissance des arbres, les étoufferait. C'est faux. Le lierre tire son alimentation – des sels minéraux – du sol, et jamais de l'arbre. C'est d'ailleurs une évidence, si on veut bien constater la présence d'imposants lierres sur des poteaux de ciment ou de fer, ou encore sur des murs. Et pour grimper, il utilise des crampons, qui ne sont pas des « suçoirs ». Ce sont simplement des petites ventouses. Empêche-t-il la croissance des troncs ? Non. La croissance du lierre est verticale, et s'il est possible que deux tiges de lierre s'entremêlent et même se soudent l'une à l'autre, cela forme une espèce de filet qui ne constitue pas une résistance suffisante pour gêner l'arbre.

On évoque aussi la possibilité pour le lierre de priver l'arbre de la lumière qui lui

est nécessaire, en couvrant le houppier⁽²⁾. Faux encore. Le lierre ne pousse que quand l'arbre lui-même est en feuilles, ce qui régule sa croissance. C'est l'arbre qui prend la lumière et qui empêche le lierre de monter. Avec pour exception notable la circonstance où l'arbre est dépérissant. Certaines branches perdent alors leurs feuilles terminales ; la lumière arrive donc au lierre qui alors, va commencer à monter dans le houppier... On en déduit parfois que le lierre fait mourir l'arbre, alors qu'il n'est que le symptôme de la mort de l'arbre. Le couper ne servirait à rien. Les forestiers, qui utilisent désormais le lierre comme un marqueur sanitaire des forêts, l'ont bien compris.

En 1997, Guy Landmann, chef du département de la santé des forêts au Ministère de l'agriculture, publia un article intitulé « Le Lierre, allié de la forêt », qui a ouvert une réflexion importante chez les forestiers. Depuis, pratiquement tous les CRPF⁽³⁾ ont cherché à convaincre leurs adhérents des bienfaits du lierre pour une sylviculture respectueuse de la nature, notant au passage que « sa présence dans une forêt conduit systématiquement à une augmentation de la productivité de celle-ci ».

Une richesse écologique exceptionnelle

Sempervirens, le lierre est un régulateur thermique qui protège les arbres des brûlures du soleil en été et du froid en hiver. Il crée, entre l'arbre et lui une zone de « douceur » relative qui sert de refuge à de nombreuses espèces. Sa floraison et sa fructification n'intervenant que quand la saison est passée pour les autres végétaux, il constitue également un réservoir

⁽¹⁾ Crétacé : période géologique (- 145 à - 65 millions d'années). Le climat est globalement chaud, avec des saisons peu marquées. Le Houx est également un survivant de cette époque, ce qui explique sa période de fructification hivernale.

⁽²⁾ Houppier : partie de l'arbre située au sommet du tronc. Il comprend les branches maitresses et les rameaux.

⁽³⁾ CRPF : Centre Régionaux de la Propriété Forestière. Ce sont des établissements publics, administrés par un conseil de propriétaires privés élus, qui a compétence pour orienter et développer la gestion des bois et des forêts des particuliers.

⁽⁴⁾ Abeille du lierre (*Colletes hederæ*) : espèce qui n'a fait l'objet d'une description scientifique qu'en 1993. « L'Abeille du Lierre est relativement grande (12-15 mm) et les néophytes la confondent facilement avec l'Abeille domestique, qui fréquente parfois assidûment les mêmes massifs de Lierre en fleur. Elle s'en distingue par ses bandes bien visibles de poils jaune-orangés sur l'abdomen. Chaque femelle va individuellement creuser un nid (ou en réaménager un ancien) dans le sol. Cependant on observe régulièrement des bourgades de plusieurs centaines voire milliers de nids lorsque les conditions sont favorables : talus ou surface planes plus ou moins dénudés et offrant un accès facile à un sol de texture argileuse ou sablo-argileuse. » (source : OPIE). Un projet international a été mis en place pour mieux connaître la répartition de cette espèce, en faisant appel à des contributions d'amateurs.

de nourriture vital pour de nombreuses espèces, notamment des oiseaux (moineau, merle, troglodyte mignon, accenteur mouchet, chouette hulotte, chevêche, étourneau, geai, mésange, pinson, etc.), qui souvent d'ailleurs y nichent. Evidemment, l'abri sert également à une foule d'insectes et autres arachnides, dont certains lui sont inféodés, comme l'abeille du lierre. Des dizaines de papillons dépendent également plus ou moins du lierre, notamment le citron (dont les ailes prennent en hiver l'aspect d'une vieille feuille de lierre) ou le vulcain.

Les mammifères y trouvent également refuge ou nourriture, qu'il s'agisse du lérot, de l'écureuil ou même de la fouine ou de la marte, sans oublier les chauves-souris, dont certaines espèces apprécient particulièrement la proximité de lierre. Il n'y a guère que le chat qui ne s'aventure pas trop dans son dédale feuillu.

Et les maisons ?

Lierre des arbres et lierre des murs se comportent évidemment de la même façon, puisqu'il s'agit de la même espèce. Le lierre agit également en régulateur thermique et il atténue l'humidité, si besoin. Sur un mur lisse, il ne créera aucun dégât. Le seul risque est sur les murs non maçonnés, dont il pourra écarter les pierres. De la même façon, il vaut mieux éviter de le laisser entrer sous un toit, même s'il n'ira pas loin, puisque l'obscurité l'empêche de se développer. Son rôle protecteur est néanmoins déterminant. Certains architectes l'ont bien compris et le font entrer depuis quelques années dans les projets même de construction.



Les feuilles du lierre peuvent avoir deux formes : celles dites « caulinaires » ont 5 lobes, alors que les feuilles des tiges florifères sont ovales. Les tiges florifères sont toujours dressées, les autres courent sur le sol ou le long de leur support.



LAC DE BEAUMONT

Les menaces de comblement du lac des Ciments de Beaumont-sur-Oise par des déchets dits inertes s'éloignent. Ce site fait partie de notre patrimoine naturel. Il faut aujourd'hui le sécuriser pour éviter tout accident et le valoriser dans une optique environnementale et sociale. IASEF a pris une motion en ce sens adressée à nos élus.

La carrière d'extraction de craie a laissé aujourd'hui la place à un plan d'eau de 13 hectares, dénommé « lac des ciments »

La cimenterie de Beaumont a exercé son

activité de 1885 à 1968. Cette usine est aujourd'hui détruite, mais il subsiste les carrières d'extraction de la matière première : les carrières d'argile en forêt de

Carnelle et une carrière de craie à proximité directe. Ce dernier site de 27 hectares, situé sur les communes de Beaumont, Mours et Nointel, propriété de

LAC DES CIMENTS

Motion du Conseil d'Administration de IASEF SEPTEMBRE 2013

Le site du dit « lac des ciments » sur les communes de Beaumont-sur-Oise, Mours et Nointel, d'une surface de 25 hectares, possède un plan d'eau de 13 hectares, le plus profond d'Ile-de-France, entouré par une couronne arborée et des pelouses calcaires sur 12 hectares.

Le « lac » est en communication directe avec la nappe souterraine comme une étude essentielle réalisée par le BRGM en 2009 l'a confirmé. Celle-ci souligne la fragilité du lac et de la nappe en communication directe et très rapide via le milieu calcaire fissuré. Cette fragilité concerne les villes riveraines de l'Oise qui captent leur eau potable dans la nappe alluviale en amont ou en aval.

Ce site possède une biodiversité de proximité intéressante, avec des espèces protégées ou patrimoniales comme l'ont démontré les études de milieu réalisées par les Amis de la Terre du Val d'Ysieux en 2008 et par la société Biotope en 2012 pour le Conseil Régional.

Dans une vallée qui subit une grosse pression d'aménagement, il constitue à ce titre un maillon essentiel du bio-corridor entre l'Oise et la forêt de Carnelle, prolongé par la ZNIEFF des « Fortes Terres » et des « Epinettes » sises sur Nointel.

Malgré les interdictions d'accès à ces lieux privés, les clôtures sont détruites chaque année et le site, très accessible à partir de la gare de Nointel, est fréquenté par des centaines de personnes qui pique-niquent ou se livrent à des activités nautiques ou même de baignade. Le statu quo actuel ne permet pas, malgré les interdictions, d'éviter la fréquentation des lieux qui entraîne malheureusement des accidents mortels par l'imprudence.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Administration d'IASEF réuni le mercredi 5 septembre 2013 à L'Isle-Adam considère que :

✓ Indépendamment des procédures judiciaires en cours, le remblaiement du lac par des déchets, même dits inertes, ne serait pas sans conséquences sur la nappe phréatique et l'environnement. Ce projet doit être définitivement écarté.

✓ Le tonnage de matériaux de comblement est estimé à près de 5 millions de tonnes. Même si une partie des déchets était transportée par voie fluviale, il resterait des transports par poids lourds générant des nuisances insupportables de bruit, de poussières, de pollution, ainsi que d'insécurité routière.

✓ La biodiversité de ce site et ses habitats méritent d'être préservés et valorisés.

✓ La fréquentation illégale révèle un besoin social fort d'activités de loisirs abordables.

✓ Dans ce contexte, un plan d'action de réaménagement et de valorisation environnementale et économique du site est souhaitable sans attendre les décisions judiciaires en appel.

✓ Un engagement des collectivités territoriales concernées est indispensable. Il est de leur responsabilité d'acquiescer ce site, de le sécuriser et de l'aménager dans un souci de protection de l'eau, des sols, des espèces patrimoniales et de leurs habitats. Seule cette acquisition pour le bien public permettra sa valorisation environnementale et l'ouverture à des activités « douces » de loisirs pour la population francilienne (plongée, voile, sentiers pédagogiques,...).

✓ Depuis l'évolution positive de la réglementation prescrivant des obligations de réhabilitation de carrières aux industriels extracteurs de matériaux, la concertation entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et les associations ont conduit à des valorisations environnementales et pédagogiques exemplaires de sites d'extraction de matériaux. Les Industries de Granulats ont d'ailleurs édité un guide pratique d'aménagement écologique des carrières en eau. Ce guide met l'accent sur les carrières de matériaux alluvionnaires situées dans le lit majeur des rivières, mais traite également des carrières de roches massives concassées (schistes, calcaires durs...) qui offrent parfois l'opportunité de créer de nouvelles zones humides d'intérêt écologique.

✓ La réunion du comité de pilotage constitué à l'occasion de l'étude de milieu commandée par le Conseil Régional permettrait une première concertation sur les suites à donner. IASEF, membre de ce comité de pilotage, en demande la réunion.

la société Calcia, filiale d'Italcementi, est laissé en l'état.

La carrière d'extraction de craie a laissé aujourd'hui la place à un plan d'eau de 13 hectares, dénommé « lac des ciments », de 530 m de longueur et 300 m de largeur en moyenne, ceinturé par des pelouses sèches et un espace partiellement boisé. Il constitue le plan d'eau le plus profond d'Ile-de-France avec une fosse de 30 m et 2 paliers à 9 m et 20 m. Il représente un volume de 2 000 000 m³. L'Oise, à l'aval immédiat de Beaumont, se trouve à 400 m. Alimenté par la nappe phréatique de la craie, le lac est en relation avec l'Oise et sa nappe alluviale.

Un arrêté préfectoral a autorisé en 2008 l'exploitation d'une décharge pour remblayer le lac par des déchets inertes. Le Tribunal Administratif a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation en 2010, jugement confirmé en appel fin 2012 suite à un recours juridique déposé par M. Houlbert, président de l'association "les Amis du Lac" et "les Amis de la Terre du Val d'Ysieux". Ce jugement est définitif.

Ce site a fait l'objet de plusieurs études de milieu. Une étude contestée, réalisée en 2009 sur commande de la société Calcia, n'a pas conclu à l'intérêt particulier de ce site.

été réalisée de mai 2011 à avril 2012 et a permis d'inventorier :

- ✓ 5 habitats floristiques distincts très localisés,
- ✓ 222 taxons floristiques dont l'orchis négligé protégé et d'autres orchis rares en Ile-de-France,
- ✓ une avifaune parfois rare en Ile-de-France (canard chipeau) fréquentant le site pour son alimentation,
- ✓ 7 taxons de chiroptères dont 5 déterminantes ZNIEFF,
- ✓ un déséquilibre du peuplement de poissons,
- ✓ une faible diversité d'insectes.

IASEF a apporté son soutien aux associations et aux actions de sauvegarde du site. La vulnérabilité de la nappe exclut toute possibilité de comblement par des déchets. Les études de milieu entreprises confirment la nécessité de sa préservation, de sa restauration et de sa valorisation biologique. Le dossier s'enlise en raison de la propriété privée du site, des procédures judiciaires et des

coûts de la reprise du site par les collectivités territoriales.

Les interdictions d'accès n'empêchent pas une forte fréquentation de jeunes gens lors des chaleurs estivales. Malheureusement l'été dernier, suite à des imprudences, trois noyades mortelles ont eu lieu. Les adversaires de la protection des lieux ont saisi cette occasion pour souligner la dangerosité du lac et la nécessité de le combler.



Une contre-expertise a été réalisée par M. Bohler et les Amis de la Terre du Val d'Ysieux. Celle-ci a, au contraire, inventorié de nombreuses espèces patrimoniales et conclu à la nécessité de préserver ce site.

Une nouvelle étude a été confiée par le Conseil général à la société Biotope. Elle a

Le Conseil d'Administration a pris position en adressant une motion aux différents élus.

Appel à contribution Inventaire des migrations d'amphibiens

En fin d'hiver, lorsque les températures nocturnes remontent vers 10°C, les batraciens migrent en mars vers les milieux humides de reproduction (mares, étangs, fossés de leur naissance). C'est alors l'hécatombe sur les routes (un crapaud qui rampe met 20 mn à traverser une route).

IASEF souhaite faire l'inventaire des milieux à protéger et des points noirs routiers à équiper de crapauducs pour sensibiliser les décideurs de coupes forestières ou d'équipements routiers.

Si vous avez connaissance de concentrations d'amphibiens ou constatez des cadavres sur les routes, merci de nous en informer afin que nous puissions faire des comptages.

« Nuisibles »

Une convention signée entre IASEF et l'IUT de Cergy

L'IASEF vient de signer une convention avec le département « Génie biologique » de l'IUT de Cergy, option « Génie de l'environnement ». Cette convention nous permet d'accueillir trois étudiantes dans le cadre d'un projet tuteuré de 300 heures.

La mission qui a été définie avec les étudiantes est de faire une enquête objective sur les « nuisibles », l'évaluation des dégâts qui sont attribués aux espèces concernées, et les destructions réalisées par les piégeurs. Nous attendons beaucoup de cette étude, car la gestion des « nuisibles » intervient actuellement dans une grande opacité et le thème lui-même est porteur de beaucoup de passions. En étayant la réflexion sur des travaux universitaires, rigoureux par définition, nous pensons contribuer à éclairer les décisions des responsables (services municipaux essentiellement) et apporter à nos concitoyens des informations sur des pratiques qu'ils connaissent peu.

ECOUCEN : la forêt la plus survolée de France

La forêt d'Ecouen se situe exactement dans le couloir d'approche terminale pour atterrir d'ouest en est sur la piste Nord de Roissy CDG et dans la zone basse des décollages vers l'ouest : son rôle pour épurer l'air et pour amoindrir les bruits est essentiel.

Le massif forestier est maintenant en morceaux.

A l'époque du connétable Anne de Montmorency, le massif forestier qui entourait son château en construction à Ecouen couvrait très largement les actuelles forêts d'Ermenonville, Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency, Ecouen et du Mont Griffart. A l'époque de Napoléon, cette grande étendue forestière a justifié l'installation à Ecouen du centre d'instruction du régiment de cavalerie de la garde et l'établissement de la maison d'éducation de la Légion d'Honneur. Toutefois, le massif, remontant jusqu'aux Ardennes par les forêts de Chantilly, Compiègne, Villers-Cotterêts, Coucy, Saint-Gobain ... était déjà partagé par les routes royales numéro 1, de Paris à Calais par Beauvais, et numéro 2, de Paris à Amsterdam par Laon.

Aujourd'hui, le massif forestier est découpé par les routes nationales 2, 17, 16, 1 et les autoroutes A3, A1, A16, plus les voies ferrées qui desservent Paris par le nord. La forêt du Mont-Griffart, au nord de Villiers-le-Bel, est coupée de la forêt d'Ecouen par la nationale 16 (RD316 en Val d'Oise), et la forêt d'Ecouen est coupée de la forêt de Montmorency par la voie ferrée de Paris à Beauvais (ligne H) et par la nationale 1 (RD 301 en Val d'Oise). Il ne reste plus que 105 hectares à cette forêt de chênes et de châtaigniers où subsistent des hêtres centenaires. Plus question d'y découper ou rogner quoi que ce soit, sinon la protection des lisières sur 50 mètres disparaîtrait puisqu'elle est conditionnée, aujourd'hui, par une surface forestière d'au moins 100 ha d'un seul tenant.

Cette surface se répartit grossièrement ainsi : 82 hectares non clôturés, ouverts au public, en cours d'acquisition par l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV) auprès de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur qui en

était propriétaire ; 21 ha clôturés dont 18 pour le parc du Château d'Ecouen, Musée National de la Renaissance, propriété du Ministère de la Culture et 3 pour le fort Serré de Rivières, propriété du Ministère de la Défense, mais gardienné et entretenu par le Musée National de la Renaissance.

L'Agence des Espaces Verts (AEV) s'est engagée pour préserver la forêt d'Ecouen

L'AEV a pris en charge l'entretien de la forêt régionale, ouverte au public, ainsi que des patrouilles de gardes à cheval qui dissuadent, quand elles sont sur place, les motos et les quads de venir creuser ou tasser les chemins et les sous-bois. Cet entretien a un intérêt forestier majeur puisqu'il consiste à abattre les grosses branches ou les arbres devenus dangereux, à laisser sur place le bois coupé, le bois mort, les rameaux feuillus afin de maximiser la litière, c'est-à-dire la biodiversité des sols et dans les sols. De plus, les zones replantées sont protégées jusqu'à ce qu'elles puissent se maintenir seules car toutes les zones, hors les allées, conservent leur sous-bois.

Le projet du biocorridor reliant la forêt du Mont Griffart, inscrite dans le Parc Naturel Urbain de l'agglomération de Val-de-France, avec la forêt d'Ecouen est redevenu possible avec l'action gagnée au Tribunal Administratif par l'Association de Défense de la Forêt d'Ecouen et d'Education à la Nature. Action qui a permis d'annuler un arrêté municipal de l'actuelle municipalité de Villiers-le-Bel prétendant étendre une zone d'activité précisément au seul endroit où le passage à faune pourra être construit, c'est-à-dire immédiatement en-dessous du cimetière d'Ecouen, lui préservant alors calme et ombrage.

La Région et l'AEV s'intéressent aussi à la préservation et à l'acquisition de terrains entre l'ouest de la forêt d'Ecouen et l'est de la forêt de Montmorency.

L'abandon de l'élevage par la grande ferme des Blémurs à Piscop pourrait faciliter la continuité grâce aux prairies qui ne sont plus exploitées. Nous espérons que, à l'occasion des prochaines élections municipales, les listes candidates se prononceront en faveur de ce biocorridor dans toutes les municipalités directement concernées ou riveraines de ce massif forestier.

Jean-Claude Marcus*

* Président de l'Association de Défense de la Forêt d'Ecouen et d'Education à la Nature (ADFEEN)



LES BIOCORRIDORS

La trame verte et bleue (TVB) est issue du Grenelle de l'environnement en matière de biodiversité.

La trame verte a pour objectif de reconstituer ou de maintenir des réseaux écologiques. La notion de trame écologique est particulièrement importante en Ile de France où les fragmentations ou disparitions des territoires dues aux infrastructures mettent en péril non seulement des espèces comme les cervidés ayant un besoin vital de surface (plus de 5000 hectares pour le cerf élaphe, par exemple) mais aussi des invertébrés et des insectes qui peuvent disparaître lors de changements intervenant dans leur environnement : une route peut s'avérer mortelle pour les batraciens, un chemin éclairé peut devenir une barrière infranchissable et ainsi isoler des individus et nuire à leur diversité génétique. Une fréquentation plus élevée de promeneurs peut aussi perturber certains.

Parmi les éléments constituant la trame verte en Val d'Oise, nous citerons la continuité forestière s'étendant des Ardennes jusqu'à la forêt de Montmorency, en passant par les forêts d'Halatte, de Chantilly, de Carnelle et de L'Isle-Adam. Or la RN1 (future A16) et la RN184 rompent partiellement cette trame verte.

IASEF a participé avec d'autres associations à l'enquête publique concernant le prolongement de la A16 mais rien ne semblait prendre en compte le carrefour du Tremble (voir bulletin IASEF numéro 19 - Juillet 2013). Au mois de juillet dernier, nous avons sollicité le Préfet en lui rappelant la décision ministérielle prise en 2008 lors de l'étude du prolongement de la A16, c'est-à-dire la restauration du pont du carrefour du Tremble, afin de recréer une liaison entre les deux parties de la

forêt de l'Isle-Adam aujourd'hui coupée par la RN184. La préfecture du Val d'Oise nous a répondu pour nous informer que les travaux devraient démarrer fin 2013 pour une durée de 6 mois. Selon le Conseil Général, une étude est en cours :

- pour analyser les nuisances écologiques possibles suite au projet du prolongement de l'autoroute A16
- pour réaliser le réaménagement du carrefour du Tremble

Notre action vient en appui aux autres actions menées par le PNR Oise Pays de France et les associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est le nombre et la pertinence des interventions qui forcent la prise en considération de ces sujets par les autorités pour allouer les budgets nécessaires.

Côté trame bleue, constituée par les cours d'eau mais aussi les zones humides, la SAB a inauguré à Baillon, au lieu-dit le pont de Bonnet, un crapauduc en dur le 19 octobre dernier après avoir posé chaque année depuis 10 ans des bâches. Cette première tranche de travaux, réalisée avec le soutien de la mairie d'Asnières-sur-Oise, du PNR Oise Pays de France, l'aide du syndicat local, le Sictaub, et l'énergie de l'association Sauvagerie Asnières Baillon (SAB), a pour objectif de sauver des milliers de crapauds qui, lors

de la reproduction, traversent la route pour se rendre dans l'étang proche. Cette première tranche de travaux limitera la pose fastidieuse de bâches. Une deuxième tranche est prévue. D'autres lieux de passage de batraciens ont été identifiés dans le Val d'Oise notamment dans la forêt de Carnelle au niveau de la D85 et aux abords de la forêt de l'Isle-Adam au niveau de la D 64. Il semblerait que la réalisation d'un crapauduc en dur soit prévue dans la forêt de Carnelle. Quant à celui de l'Isle-Adam, les passages de batraciens et leur nombre resteraient à confirmer.

IASEF reste mobilisée et apporte son soutien à ces projets qui ont pour objectif ambitieux de maintenir la biodiversité mais aussi un cadre de vie que nous ne voulons pas voir disparaître sous la pression du développement régional. Gardons en mémoire que si les cervidés et les crapauds sont un peu les emblèmes des biocorridors, car certainement les plus étudiés, de nombreux autres animaux notamment les insectes, les oiseaux (beaucoup de chouettes meurent aux abords des autoroutes), les chiroptères, etc...sont aussi à prendre en compte.

Catherine Allieux



Inauguration du crapauduc par la SAB



Crapauduc en dur réalisé à Baillon

La rivière Karstique

De la carrière des 15 Arpents à la rivière Karstique du Vieux-Moûtiers... c'est l'histoire de la Forêt de L'Isle-Adam...

La carrière des 15 arpents

L'exploitation de la pierre remonte aux XIIème et XIIIème siècles, période pendant laquelle les moines cisterciens venant de l'abbaye de la Cour-Dieu s'installèrent et se firent construire l'Abbaye du Val. Dans un premier temps, la pierre était extraite à ciel ouvert. L'extraction se fit ensuite en souterrain. Elle fut modernisée au XIXème siècle par les carriers Bélier-Quesnel.

La rivière karstique du Vieux-Moûtier

Lors de l'extraction du calcaire, les carriers mirent à jour en plusieurs endroits le lit de la rivière karstique souterraine du Vieux-Moûtier. C'est la raison pour laquelle certaines de ses galeries sont inondées. La rivière karstique du Vieux-Moûtier est la plus longue d'Île-de-France. Elle sert à l'entraînement des spéléologues pour la plongée souterraine. La source principale de la rivière est connue sous le nom de "source Bleue". Elle fut exploitée et commercialisée industriellement sous forme d'eau gazeuse.

Le spéléodrome de l'Isle-Adam

La carrière des 15 arpents fut au XXème siècle exploitée comme champignonnière. L'exploitation prit fin en 1980. En 2007, elle a été confiée CDS 95 pour en assurer le nettoyage, y créer une réserve pour les chiroptères et pour y établir un spéléodrome, lieu d'apprentissage et d'entraînement aux techniques de spéléologie pour les spéléologues de toute la France et pour les pompiers de la région.

Jean Pierre Auger

Galerie inondée par la rivière karstique du Vieux-Moûtier
Crédit photo : Yannick Grain



Pour plus d'information consulter le site :
<http://www.iasef.fr/index.php/foret-de-lisle-adam/foret-de-l-isle-adam-son-sous-sol>

Nous avons demandé au Centre Départemental de Spéléologie du Val d'Oise de vous faire découvrir en 2014, l'une des deux seules rivières karstiques que nous possédons dans notre département :

la rivière karstique du Vieux-Moûtier à l'Isle-Adam.

Cette visite est exceptionnelle car peu de per-

Une visite à ne pas manquer !

sonnes sont amenées à pouvoir accéder à cette zone protégée de la carrière des 15 arpents. Elle est doublement exceptionnelle car vous serez dirigé par le Pierre Bancel, spéléologue, président du CDS 95, lui-même spécialiste des chiroptères (chauves-souris).

Pierre vous parlera de la biodiversité remarquable de cette carrière : ses 5 types différents de chiroptères, ses crevettes cavernicoles, ses crustacés, ses araignées.

Il vous montrera les entrées des zones de quiétude des chauves-souris, mais bien entendu, vous ne pourrez y accéder.

Il vous montrera l'ancien puits d'extraction de la

la visite ... suite

carrière et vous fera voir une maquette reproduisant une ancienne roue de carrier, ainsi que quelques outils de carriers, récupérés dans cette carrière.

Il vous expliquera les différentes techniques d'extraction de la craie, la différence entre craie et gypse, comment fabriquer du plâtre, etc...

Il vous parlera naturellement de sa passion pour la spéléologie et vous expliquera les aménagements faits dans cette carrière pour l'entraînement des spéléologues du Val d'Oise et de l'Ile de France.

La rivière karstique, qui passe sous la carrière est maintenant dégagée en au moins 2 ou 3 endroits différents. Elle sera visible... et audible par tous.

Vous y verrez aussi des concrétions de calcite, de la calcite flottante sur l'eau, des trompettes de Chavenay, etc...

Les carriers ont percé la nappe phréatique qui se trouvait au-dessus d'une partie de cette carrière. Elle est maintenant inondée. Il vous y emmènera.

Vous y verrez aussi la source bleue, dont l'eau fut exploitée industriellement.

Il vous montrera également les essais de reproduction de peintures rupestres de Pierre Soulage.

Cette carrière est belle et passionnante.

C'est réellement un très, très beau cadeau que le CDS 95 accorde aux amis et aux adhérents d'IASEF. Nous espérons que cette visite vous plaira.

• **Si vous êtes claustrophobe, cette visite ne vous est pas recommandée.**

• Une partie de la visite se fait dans une galerie avec de l'eau (30 cm). Des bottes hautes sont indispensables. Bottillons bas totalement proscrits.

• Votre casque et sa lampe frontale seront prêtés par le CDS 95. Mais il faut impérativement amener 3 piles bâton de 1,5 volts, type AA par personne.

• La visite en elle-même est facile et n'est pas dangereuse,

mais il faut être quand même un bon marcheur. Elle fait environ 4,5 km et il n'y a aucune possibilité de s'asseoir pendant les 2 H 30 de sa durée. A certains endroits le plafond est bas et nécessite de marcher courbé.

• L'air et la pierre sont saturés d'humidité. La température est d'environ 10°C.

Habillez-vous chaudement et avec des vêtements qui ne risquent rien. Vous transpirez quand vous marcherez. Vous grelotterez quand vous vous arrêterez.

ATTENTION

Détails d'organisation

✓ Chaque visite ne pourra accepter plus de 15 personnes au maximum.

✓ Rendez-vous à 9h30 sur le parking de la salle Françoise Bonn de l'Isle-Adam. Covoiturage obligatoire. Parking pour 3 à 4 voitures devant l'entrée de la carrière.

✓ Les dates de visite arrêtées sont :

◆ le samedi 18 janvier 2014 de 10h à 13h,

◆ le samedi 8 février de 10h à 13h

◆ le jeudi 13 février de 10h à 13h.

✓ Ces dates seront adaptées en fonction des contraintes : route non dégagée en cas de neige, dates des missions de comptage des chiroptères non arrêtées, ...

✓ Chaque visiteur devient pendant la visite un membre du CDS 95. Une fiche nominative à cet effet doit obligatoirement être remplie. Cette visite exceptionnelle est réservée aux adhérents IASEF, ou sur adhésion IASEF 2014 : Adultes : 15 €, familles 20 €, étudiants/chômeurs 7 €.

✓ Le prix de l'assurance demandé par le CDS 95 est à régler par chèque bancaire, rédigé à l'ordre du Centre Départemental de Spéléologie du Val d'Oise : 8 € par personne.

✓ Un bulletin d'inscription temporaire au CDS 95 par personne est à joindre obligatoirement avec votre inscription. Toute personne n'ayant pas rempli le bulletin ne pourra accéder à la carrière, pour des raisons d'assurance et de responsabilité d'IASEF et du CDS 95.

✓ Les bulletins d'inscription doivent impérativement nous être parvenus la semaine précédant la visite à :

**IASEF - Centre Associatif Françoise Bonn
14, rue Théodore Prévost - 95290 L'Isle-Adam**

Pour vous inscrire contacter

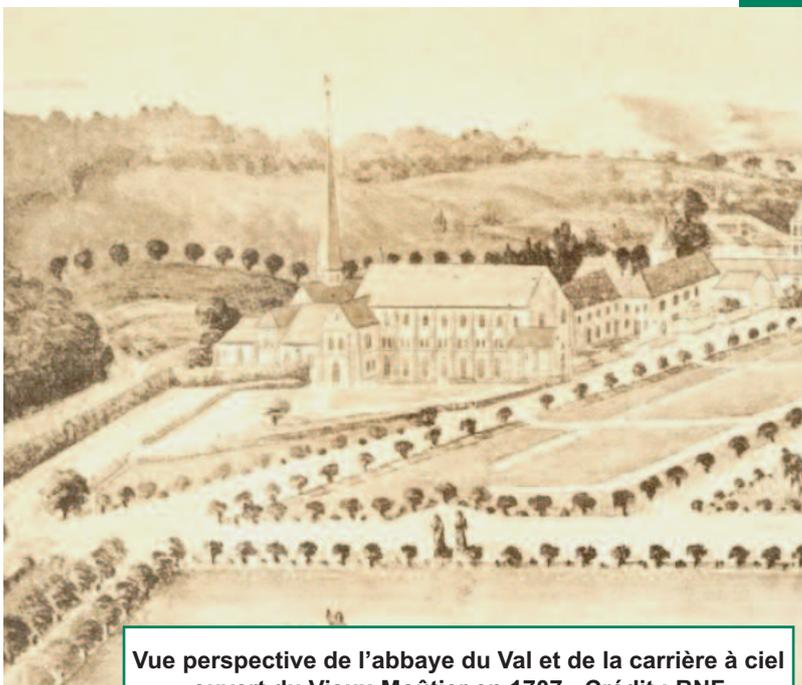
[__contact@iasef.fr__](mailto:contact@iasef.fr)

ou par téléphone

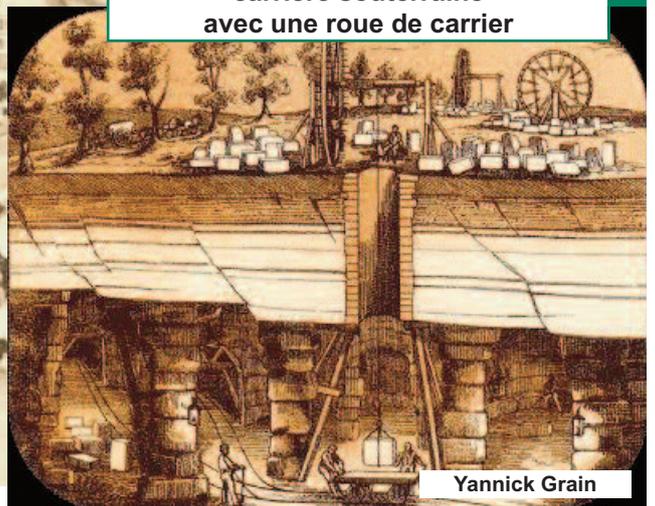
01 34 69 42 45

09 52 05 24 86

Coupe sur un puits d'extraction de carrière souterraine avec une roue de carrier



Vue perspective de l'abbaye du Val et de la carrière à ciel ouvert du Vieux-Mouëtier en 1707 - Crédit : BNF



Yannick Grain

Cohabiter avec le blaireau...

Récit d'une journée particulière

En partenariat avec l'association "Val d'Oise Environnement", IASEF a organisé une journée d'animation afin de mieux faire connaître le blaireau, cet animal tant décrit. Le matin, devant une cinquantaine d'élèves de CP et de CE1 de l'école élémentaire Balzac de l'Isle-Adam, Virginie Boyaval, grande spécialiste du sujet, a tout d'abord présenté la faune de nos forêts. Grâce à des photos, des séquences vidéo, des moulages d'empreintes, des crânes, des restes d'animaux et des enregistrements sonores de la faune sauvage qu'elle avait elle-même réalisés, elle a su captiver l'attention de son jeune auditoire qui ré-



pondait volontiers aux questions posées.

L'après-midi était plus particulièrement consacrée à l'étude du comportement du blaireau.

Nous avons appris notamment que celui-ci était capable de cohabiter en harmonie

avec des populations de renards, de lapins et de chiroptères au sein d'un même terrier. Considéré injustement comme nuisible par certains, les méthodes de capture et d'élimination de cet animal ont été présentées.

Fortement impliquée dans la protection de cet animal, Virginie Boyaval a décrit les activités du centre de sauvegarde qu'elle a créé afin de soigner les animaux blessés et d'élever les jeunes blaireautins orphelins.

L'après-midi s'est achevée dans un premier temps par la projection d'un film qui permettait au jeune public de se mettre à la place d'un blaireau. Enfin, les élèves ont montré qu'ils avaient bien assimilé toutes les informations fournies durant cette journée en effectuant brillamment un test de connaissances.

La conférence du soir s'est déroulée en présence d'un public nombreux, essentiellement adulte mais plusieurs enfants présents dans la journée étaient revenus avec leurs parents. L'intérêt des participants a été vif puisque les discussions se sont prolongées tard dans

la soirée autour d'un pot de l'amitié offert par IASEF.



Joël Nicot

«Abondant il y a quelques décennies, le blaireau est partiquement disparu des forêts du Val d'Oise. La chasse - d'une grande barbarie - et le gazage des terriers l'ont décimé au cours des années 80-90, date de son éradication de la forêt de l'Isle Adam. Il ne subsisterait aujourd'hui que quelques individus en limite de l'Oise, et des populations plus importantes à l'extrême Ouest du département.

Sa réintroduction paraît fortement compromise en raison du grand nombre de voies rapides qui traversent nos forêts, mais elle n'est pas exclue. Des passages à faune judicieusement établis pourraient y contribuer et trouveraient là toute leur justification.»

Pour en savoir plus, voir le **site de Virginie Boyaval** : <http://www.meles.fr>, et bien sûr celui de l'**ASPAS** (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) : <http://www.aspas-nature.org>



Echos de la section mycologique

2013 s'achève et nous laisse en mémoire de bons moments et aussi d'autres moins heureux, dont un très triste, la perte de notre ami Yves qui a tant de fois arpenté joyeusement avec nous les sentiers de nos belles forêts, nous ne l'oublierons pas. IASEF lui rend un juste hommage dans ce bulletin, tous les mycophiles qui l'ont côtoyé sous les futaies s'y associent, assurent Marie Claire de leur amitié et espèrent qu'elle pourra à nouveau se joindre à eux prochainement.

Cette année, nous avons effectué 14 « sorties cueillette » dont 7 égayées de nos désormais célèbres pique-niques conviviaux. 3 ont été suivies d'expositions : Celles du forum des associations, de la Fête de la campagne au Parc Manchez qui ont vu passer près de 2.000 visiteurs sur la journée et celle de Vauréal qui a regroupé un bon nombre d'espèces.

Ces excursions ont eu lieu dans les forêts de : l'Isle Adam, Carnelle, Montmorency, la Tour du Laye, les bois : d'Amblainville, de la Naze, de Ronquerolles et de Boisemont.

Tous les participants ont appris à identifier reconnaître de nouveaux champignons et pu quelquefois, ramener dans leur panier quelques espèces comestibles très appréciées, comme les cèpes, les girolles, les chanterelles à tube, les trompettes de la mort, les golmottes, etc.. pour les cuisiner. Nous avons même rencontré des spécimens rares comme le magnifique « Cortinaire Praestans ».

Bref ! tous les mycophiles ont été ravis et se sont donné rendez vous « Aux Morilles » fin mars 2014*.

En attendant, Joyeux Noël à tous !

Et (comme on dit à Marseille) Bon bout d'An, A l'An que vin (à l'année qui vient).

Daniel Maurel



* La liste des sorties sera publiée fin janvier

LES CHIROPTERES (chauves-souris) en forêt du Val d'Oise

L'état des populations de chiroptères dans les forêts de Carnelle, L'Isle Adam et Montmorency reste une énigme, car les données dont nous disposons sont contradictoires.

S'il suffit de se promener à la tombée de la nuit en été en forêt pour constater que les chauves-souris sont abondantes, on doit néanmoins constater que les données scientifiques ne confirment pas cette impression.

Les deux seules tentatives d'inventaires intra forestiers ont été réalisées en forêt de Montmorency. En 1998, le bureau d'études Ecosphère n'a pu identifier qu'une seule espèce, la noctule commune (*Nyctalus noctula*), classée Assez Rare au niveau régional (d'autres espèces ont été aperçues, sans possibilité de les identifier). En 2009, des points d'écoute mis en place dans les réserves biologiques dirigées de la Cailleuse et du Nid d'Aigle n'ont permis d'identifier que quatre espèces : la Pipistrelle Commune (*Pipistrellus pipistrellu*), la Sérotine Commune (*Eptesicus serotinus*),

le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*).

Ces données, qui donnent à penser que les chiroptères sont faiblement représentés en forêts de Carnelle, L'Isle Adam et Montmorency, ne doivent pas faire oublier l'évidence : toute promenade nocturne en saison dans ces forêts permet de constater la présence de chiroptères. On peut ajouter une autre évidence : de nombreux lieux sont potentiellement très favorables à leur présence, qu'il s'agisse de carrières, de falaises, de milieux ouverts, d'arbres au stade de la sénescence...

Des études portant sur des secteurs limitrophes des forêts viennent conforter ce sentiment. A Stors, qui est attenante à la forêt de L'Isle Adam, 12 espèces de chiroptères ont été identifiées, amenant le commentaire suivant : « Concernant les chauves-souris, on peut signaler la présence jusque dans

les années 1950 au moins, d'espèces devenues très rares et menacées dans la région aujourd'hui telles que la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand Rhi-



nolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ou le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). Ces espèces ont malheureusement déserté le site aujourd'hui mais on peut toutefois mentionner les observations récentes du Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), du Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ou de la Nyctale commune (*Nyctalus noctula*), certes moins rares que les espèces citées précédemment mais dont la présence est tout de même encourageante et signe d'un état de santé des milieux pour le moins convenable. »

De l'autre côté de la forêt de L'Isle Adam, les études préalables à la réalisation du port ont démontré la présence de 13 espèces de chiroptères

Il y a donc un vrai champ d'investigation à ouvrir pour connaître la réalité des populations de chiroptères dans nos forêts. Avec à la clé une conséquence immédiate : le traitement sylvicole en forêt domaniale dépend

de l'existence ou non de chiroptères. L'ONF dispose à cet égard d'un protocole contraignant⁽¹⁾, qui interdit, par exemple, l'abattage de tout arbre abritant une colonie et réglemente précisément le traitement de son environnement, notamment les périodes de travaux forestiers. Encore faut-il connaître les arbres concernés...

Pascal Thoyer

⁽¹⁾ Cette réglementation est connue sous le nom de protocole Tillon, ou « Protocole descriptif des arbres-gîtes à chauves-souris en forêt » - Code Protocole: MCA10. Elle est en fait la simple transcription pratique de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la « liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection » qui stipule, dans son article 2 : « Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. »

Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles. »

bon accomplissement de ces cycles. »

Plan local d'Urbanisme de Mériel

IASEF est intervenu dans l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mériel en faisant part de son opposition au projet de création d'une zone d'activité dans le Bois de la Garenne (en continuité du gymnase et en limite de la N 184). Nous considérons que ce projet qui s'ajoute aux défrichements antérieurs (gymnase, Lycée, établissement pour adultes handicapés) et actuels (voir l'édito) conduit à une réduction inacceptable des surfaces boisées. Il est par ailleurs, incompatible à nos yeux, avec le SDRI, le SCOT et avec les dispositions prévues dans la trame verte.

Adieu Yves

Notre ami Yves Morvant nous a malheureusement quittés dernièrement. Il était un des piliers des sorties mycologiques qu'il animait au côté de Daniel Maurel, avec toute sa bonne humeur et son entrain.

Nous voudrions saluer ici sa gentillesse et sa disponibilité. Lors des nombreuses sorties, il a partagé avec tous ses connaissances tant mycologiques que photographiques.

Les insectes étaient sa principale passion. Il avait acquis un grand savoir-faire en macro photo pour capter faits et gestes de ces petits animaux. Généreusement, il a mis ses plus beaux clichés à disposition d' IASEF.

Qu'il en soit ici remercié.
Yves nous manque.

Nous adressons à Marie-Claire, son épouse, nos sincères pensées.



Janvier - février 2014

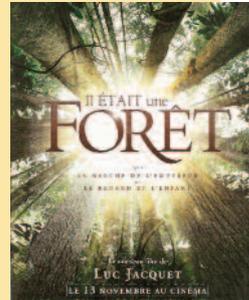
Visite de la la rivière karstique du Vieux-Moùtier à l'Isle-Adam

- ◆ le samedi 18 janvier 2014 de 10h à 13h,
- ◆ le samedi 8 février de 10h à 13h
- ◆ le jeudi 13 février de 10h à 13h.

Jeudi 16 janvier 2014

Projection du film :
"Il était une forêt"
suivi d'un débat

20 H 30 Cinéma le Conti
place du Patis à l'Isle-Adam



Samedi 1er février 2014

Assemblée générale de IASEF

Maison de l'Amitié
44 avenue de Paris
L'Isle-Adam

(Près de la station service Total)

La convocation vous parviendra début 2014.

Comme chaque année, cette assemblée sera suivie d'un buffet convivial.

Merci d'apporter vos spécialités sucrées ou salées, IASEF offre l'accompagnement en boissons.

du 6 au 9 mars 2014



Journée Astro-Nature

IASEF, en collaboration avec
le club d'astronomie **Quasar 95**,

organisera les 2èmes Rencontres Astro-Nature à l'Isle-Adam autour des thèmes de l'eau et du système solaire.

Le programme qui sera diffusé ultérieurement comprendra des expositions nature et astronomie, des sorties découverte de la nature, des observations astronomiques avec du matériel approprié si le temps le permet (Soleil en journée et Lune et Jupiter en soirée).

Les journées du jeudi et du vendredi seront réservées aux animations scolaires.

Les journées du samedi et du dimanche, les animations seront destinées aux adhérents et au public

A vos
agendas

Le QR code "IASEF"

Le QR Code (= Quick Response) est un code barre à deux dimensions qui permet de relier un espace physique (une affiche, un monument, etc.) à un espace numérique (site web). La lecture s'effectue grâce à un téléphone portable (type smartphone) équipé d'un appareil photo et d'une application de décodage appropriée téléchargeable.

IASEF a réalisé son QR Code pour relier ses réalisations à son site www.iasef.fr. Les panneaux de présentation de l'Espace de la biodiversité en seront pourvus.



QR code
du site
www.iasef.fr



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr